

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Arrêté nº: M2025016A

Le Maire de Troarn,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°13-CM-2021-051 du 14 décembre 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique en date du 10 novembre 2021,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} novembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

• Avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème Classe :

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Mme EVE Edwige	Adjoint Administratif Territorial	01/04/2025

• Avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal :

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
M. DAÖN Oliver	Agent de Maîtrise	01/04/2025

• Avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe :

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Mme MICHELET Véronique	Adjoint Technique Territorial	01/04/2025
Mme DUPONT Monique	Adjoint Technique Territorial	07/04/2025

• Avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe :

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Mme LECLERC Séverine	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2025
M. LIARD Stéphane	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2025
M. VAYER Xavier	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Fait à TROARN, le 30 janvier 2025.

Le Maire,

Christian LE BAS

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application. Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>